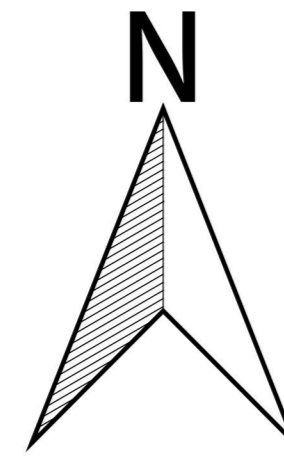


Plan Local d'Urbanisme VIUZ-EN-SALLAZ

PLAN DE ZONAGE
Secteur Sud
Modification simplifiée n°3




PIECE N°5-1	PROCEDURES		
	REVISION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	Approuvée le :	N1 Approuvée le :	N1 Approuvée le :
		N2 Approuvée le :	N2 Approuvée le :
		N3 Approuvée le :	N3 Approuvée le :
		N4 Approuvée le :	N4 Approuvée le :
CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISES A JOUR
	Diffusion cadastre.data.gouv avril 2022	Systeme de projection : Lambert 93	MISE A JOUR DU BATI

CONCEPTION : B.E. DESSIN, FOND CADASTRAL, MISES A JOUR

LEGENDE

ZONAGE

- Ua - Chef lieu dense
- Ub - 1ère périphérie urbaine
- Ubm - Secteur de Ub à vocation mixte, conservation des commerces existants
- Ud - Secteur résidentiel, moyennement dense
- Uh - Hameaux anciens
- Up1 - Hameaux ou groupes de constructions proches du chef lieu et pouvant connaître un léger développement, tout en tenant compte de la sensibilité paysagère ou écologique
- Up1r - Hameaux ou groupes de constructions proches du chef lieu et pouvant connaître un léger développement, tout en tenant compte de la sensibilité paysagère ou écologique et soumis à des allées fortes
- Up2 - Hameaux ou groupes de constructions éloignées, sans extension de l'enveloppe bâtie pour prise en compte des sensibilités paysagères et des limites des réseaux
- Up2r - Hameaux ou groupes de constructions éloignées, sans extension de l'enveloppe bâtie pour prise en compte des sensibilités paysagères et des limites des réseaux et soumis à des allées fortes
- Uxa - Zone dédiée aux activités économiques, artisanales et industrielles
- Ue - Zone d'équipement d'intérêt collectif
- 1AU indicée - Zone d'urbanisation future, l'indice renvoie à la zone U correspondante 1AUa pour Ua, 1AUb pour Ub, etc...
- 2AU - Zone de développement future à usage dominant d'habitat - Non ouverte à l'urbanisation
- 2AUx - Zone de développement futur à usage d'activités - Non ouverte à l'urbanisation
- A - Zone agricole
- Ae - Zone agricole écologique et/ou paysagère



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES pour voiries, équipements publics et chemins piétons

Numéro de l'ER	Destination projetée	Superficie en m ² ou longueur en ml	Bénéficiaire
1	Cheminement doux (2 m de large)	202 ml	Commune
2	Aménagement d'un terrain familial pour les gens du voyage	3 958 m ²	Commune
3	Cheminement doux (2 m de large)	395 ml	Commune
4	Passage d'un ouvrage de transport d'électricité	3 580 m ²	ITE
5	Elargissement du Chemin des Brochets et cheminement doux (3 m de large)	340 ml	Commune
6	Aménagement d'un parking relais et covolantage	9 805 m ²	Commune
7	Cheminement doux (2 m de large)	245 ml	Commune
8	Aménagement d'une aire de stationnement	2 210 m ²	Commune
9	Aménagement d'un fossé-noue pour gestion des eaux pluviales (4 m de large)	554 ml	Commune
10	Aménagement d'un fossé-noue pour gestion des eaux pluviales (4 et 6 m de large)	471 ml	Commune
11	Aménagement d'un fossé ou canalisation pour gestion des eaux pluviales (4 m de large)	56 ml	Commune
12	Aménagement d'un fossé (5 m de large)	45 ml	Commune
13	Aménagement d'un bassin de rétention pour gestion des eaux pluviales et aménagement paysager	7 493 m ²	Commune
14	Réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales	6 413 m ²	Commune
15	Création d'un giratoire	687 m ²	Commune
16	Cheminement piéton (2 m de large)	629 ml	Commune
17	Voie de desserte des zones 1AUa et 1AUb (6 m de large)	87 ml	Commune
18	Création d'un accès à la zone 2AUx	38 ml	Commune
19	Création d'un accès à la zone 2AUx	128 ml	Commune
20	Aménagement du carrefour Route des Brasses / Avenue de Sallaz	1400 m ²	Commune
21	Supprimer		Commune
22	Aménagement de virage et sécurisation à Bucquigny	164 m ²	Commune
23	Extension du groupe scolaire de Sevraz au lieu dit Lachat	1653 m ²	Commune
24	Aménagement public autour de la Chapelle de Sevraz	976 m ²	Commune

LISTE DES BATIMENTS repérés L.151-11-2° pouvant changer de destination

N°	Désignation	Lieu-dit et nom de Rue	Parcelles concernées
1	Ecurie	Bosinges	816
2	Remise	Marconsay - Route de Mézy	299
3	Le Rafort	Route des Maillets	2194
4	Remise	La Combe - Route de la Chavanne	1220
5	Grener	La Prézar - Route de la Prézar	1042, 1043
6	Grener	Les Pierres - Route des Pierres	1038
7	Grener	Près de Bard - Impasse des Soldanelles	352
8	Ferromerie du Délage	Guerezaz - Route des Brasses	1967
9	Remise	Sous la Daga-Sud - Route des Chables	1950, 2006
10	Ancienne Ecurie	Chez les Bajolâs Sud	1015
11	Remise	Pré Mercier	1502

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX repérés au titre de l'article L.151-19

N°	Lieu-dit	Parcelles concernées
1	Chez Brochet	1963
2	Chez Brochet	1945-1946
3	Les Chables	159
4	Chef-Lieu	1538-1539
5	Chef-Lieu	4547-1541
6	Viuz en Sallaz Nord	1382
7	Viuz en Sallaz Nord	1359
8	Viuz en Sallaz Nord	1356-1357
9	Viuz en Sallaz Nord	1354
10	Pont Béguin	1352
11	Pont Béguin	1341
12	Sevraz	1814
13	Chez Pallud	1205-1210-1211
14	Chez Pallud	1854
15	Chez Pallud	1196
16	Les Chables	154